

Le Journal
des Propriétaires
de

la Côte Sud des Landes

N° 149 / Janvier-Février 2019 / www.jdplandes.info / 5,50 €

Trait de côte

Le plan de prévention des risques littoraux en préparation

MACS

Des réunions de concertation pour l'élaboration du PLUi

Seignosse

La salle de spectacle prête à ouvrir un nouveau chapitre de son existence

Vieux-Boucau

Des petits airs d'Hollywood...

HOSSEGOR

Coup d'arrêt au désensablement du lac

5,50 €

Bimestriel
25^e année



9 771255 580005

Chers lecteurs,

La réputation du tribunal administratif de Pau est celle, réelle ou supposée, d'être le tribunal le plus «écologique» de France. Il est vrai qu'il a affaire à des associations de défense de la nature redoutables : la Sepanso (Société pour la protection et l'aménagement de la nature), affiliée à France nature environnement, et Les Amis de la Terre, affiliée à un réseau international puissant. On se souvient notamment que ces deux associations avaient convaincu, il y a une vingtaine d'années, le tribunal de Pau de bloquer l'arrivée du Club Med à Moliets qui, de guerre lasse, avait jeté l'éponge et était parti s'installer aux Mathes-La Palmyre, près de Royan où il est toujours.

Et voici qu'aujourd'hui ces mêmes associations ont introduit, au moment où les travaux de désensablement du lac d'Hossegor commençaient, un recours en référé pour les suspendre. Et le tribunal de Pau les a suivies en ordonnant la suspension des travaux le 21 décembre, en attendant un jugement sur le fond dont on ne sait pas quand il interviendra...

La pilule est amère à MACS, la communauté de communes, qui a déjà engagé 960 000 euros, et à la mairie d'Hossegor où l'on ne décolère pas contre la Sepanso. Des noms d'oiseaux ont fusé (voir pages 12-13)...

La concertation autour du futur PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) se poursuit dans le cadre du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) avec déjà quelques couacs. A Messanges, par exemple, l'AME (Association Messanges environnement) qui, depuis 40 ans, n'avait jamais fait appel à la justice, introduit un recours contre des permis de construire, avec le soutien des Amis de la Terre.

Claude Fouchier

Sommaire

Côte Sud des Landes

ALR : Un nouveau président et plein d'activités 4
Les risques littoraux dans le viseur 6

MACS

Concertation autour du PLUi 7

Capbreton

Le sport à l'honneur 8
Cœur de ville : les travaux avancent 9
Vente de la Maison du Port 10

Soorts-Hossegor

La mairie rénovée 11
Le désensablement du lac suspendu 12



Gecko-Rue Christian



Seignosse

Budget voté 14
Les nouveaux investissements détaillés 15
Le Tube - Les Bourdaines, c'est parti 16
Le bourg sous vidéo protection 17

Soustons

La salle de réception et d'animation inaugurée 18
Premiers travaux au centre-ville 19

Vieux-Boucau

La commune sur grand écran 20

Messanges

L'AME va en contentieux 21

Moliets-et-Maâ

Encore un beau succès pour Ici ou l'Art 22

Météo/Marées 23
Abonnement 24
Petites annonces 24

La Côte Sud reste attractive

Le 27 décembre, l'Insee a dévoilé les derniers chiffres du recensement.

405 010. C'est le nombre d'habitants que compte désormais le département des Landes. Dévoilés par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) le 27 décembre, ces chiffres émanent du recensement 2016 mais constituent la nouvelle population légale à compter du 1^{er} janvier 2019.

Sur la période 2011-2016, le nombre d'habitants a progressé de 0,9 % par an, ce qui constitue la deuxième plus forte augmentation en Nouvelle-Aquitaine après la Gironde (+ 1,4 %). Toutefois, la population augmente moins vite que sur la période précédente (+ 1,3 % par an entre 2006 et 2011), époque à laquelle les Landes étaient le département le plus attractif de la région. Pour les experts, c'est l'activité économique qui en est la cause. «Au-delà de l'attrait du cadre de vie, la polarisation des emplois dans certains départements accélère les évolutions différenciées des départements.» Comme partout, sauf en Gironde et dans la Vienne, la progression de la population est uniquement due à un solde migratoire positif, et les ménages choisissent (aussi) leur lieu de résidence en fonction des opportunités d'emploi.

Sur la Côte Sud, les résultats sont contrastés mais les chiffres prouvent qu'elle attire encore beaucoup de résidents. A Capbreton, la croissance de la population n'a pas faibli. Avec désormais 9 057 habitants, elle a augmenté de 1,6 % par an en moyenne sur les cinq dernières années, contre (seulement) 1,3 % sur les cinq précédentes. Vieux-Boucau a même enrayer la baisse de sa population. Alors qu'entre 2006 et 2011, le nombre d'habitants avait chuté de 0,5 %, depuis 2011 il augmente de 0,4 % pour atteindre 1 626 âmes.

D'autres communes ont connu des augmentations plus importantes depuis 2011 mais avec un rythme en baisse par rapport à la période 2006-2011. C'est le cas notamment de Seignosse qui, avec ses 3 955 habitants, a enregistré une hausse de sa démographie de 3,3 % par an depuis 2011, contre 3,8 % auparavant, et de Moliets dont la population atteint désormais 1 179 habitants grâce à une croissance de 2,6 % par an depuis 2011, toutefois moins importante que les 5,2 % annuels enregistrés sur les cinq ans précédents.

A Soustons, le nombre d'habitants a augmenté de 1,1 % par an sur les cinq dernières années pour atteindre 7 883 habitants (+ 1,4 % par an sur la période précédente).

A contrario, Soorts-Hossegor et Messanges perdent des habitants. Les Hossegoriens ne sont plus que 3 792 contre 3 862 en 2011 (- 0,3 % par an sur 5 ans), tandis que les Messangeots avec 997 âmes redescendent sous la barre symbolique des 1 000 habitants (- 0,08 % par an sur 5 ans).

Prévention des déchets

Même si, grâce au tri sélectif et à son unité de valorisation énergétique, le Sitcom Côte Sud (syndicat intercommunal de traitement et de collecte des ordures ménagères) parvient à valoriser 98 % des déchets produits sur le territoire, ces opérations ont un coût pour la collectivité et l'usager. Partant du principe que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, le Sitcom a adopté le 13 décembre dernier son deuxième programme de prévention des déchets pour la période 2018-2023. Comme dans le premier programme (2011-2017), le syndicat poursuivra la sensibilisation de la population, accompagnera les hébergeurs

touristiques et les organisateurs de manifestations, promouvra le réemploi, développera le compostage des déchets de cuisine et luttera contre le gaspillage alimentaire. Ce deuxième programme comprendra aussi des actions pour mieux gérer les déchets en milieu scolaire, diminuer la production de déchets verts et de déchets inertes, et trouver des leviers économiques pour favoriser la prévention. L'objectif est de réduire de 10 % la production de déchets ménagers d'ici 2023. Actuellement, le Sitcom collecte et traite 275 375 tonnes de déchets chaque année... soit 27 fois le poids de la tour Eiffel !

S'inscrire sur les listes électorales, ce n'est pas trop tard !

Les modalités de gestion des listes électorales évoluent au 1^{er} janvier. Il est désormais possible de s'inscrire au plus proche du scrutin, au lieu du 31 décembre de l'année précédente comme c'était le cas auparavant. Ainsi, pour voter aux prochaines élections européennes du 26 mai 2019, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019. Ces inscriptions peuvent se faire en ligne sur les sites www.demarches.interieur.gouv.fr ou www.service-public.fr, quelle que soit la commune de résidence de l'électeur. Le dépôt au guichet de la commune ou la transmission des demandes d'inscription à la commune par courrier restent toutefois possibles.

Un avis sur le revenu de base ?

Le 17 octobre dernier, 18 présidents de Département, dont Xavier Fortinon pour les Landes, ont déposé une proposition de loi d'expérimentation du revenu de base auprès des parlementaires qui sera débattue à l'Assemblée nationale le 31 janvier. Afin de préparer cette échéance, ils souhaitent recueillir l'opinion des citoyens sur le sujet. Ils lancent une enquête sur internet (<http://monavisurlerevenudebase.fr/>) jusqu'au 28 janvier. Pour montrer l'engouement des citoyens pour le revenu de base, les Départements lancent également un appel à signer pour l'expérimentation d'un revenu de base en France à retrouver en ligne sur <https://www.change.org/p/revenu-de-base-en-france>. Ils estiment qu'un nombre important de signatures encouragerait les parlementaires à voter la proposition de loi.

Un nouveau préfet

Après deux ans et demi dans les Landes, Frédéric Perissat a été nommé préfet de Dordogne, département qu'il a rejoint le 10 décembre. Son successeur, Frédéric Veaux, doit arriver à la préfecture de Mont-de-Marsan le 7 janvier. Agé de 62 ans, il occupait jusqu'alors le même poste en Mayenne.

En pratique

Gendarmerie 17 Urgences médicales 15
Centres hospitaliers de Dax 05 58 91 48 48
et de Bayonne 05 59 44 35 35 **Centre anti-poison** 05 56 96 40 80 www.centre-anti-poison.net **Médecins de garde** 05 58 44 11 11
Pharmacie de garde 3237 www.3237.fr **Aéroport Biarritz-Parme** 05 59 43 83 83 www.biarritz.aeroport.fr **SNCF** 08 36 35 35 35 www.voyages-sncf.com **Comité départemental de tourisme** 05 58 06 89 89 www.tourismelandes.com **Port de plaisance de Capbreton** 05 58 72 21 23 www.cc-macs.org/economie/port-de-capbreton.html **Communauté de communes** 05 58 77 23 23 www.cc-macs.org **Surf report** 08 36 68 13 60 www.surf-report.com

AQUITAINE LANDES RÉCIFS

Un nouveau président et plein d'activités

La disparition du président historique d'Aquitaine Landes Récifs l'an dernier n'a pas freiné le dynamisme de l'association.

Cinquante-sept plongées ont été organisées en 2018 avec les bénévoles de l'association.



ALR / Mathieu Foulquie



Le nouveau président Philippe Dupouy

Suite au décès du président fondateur, Gérard Fourneau, en novembre 2017, Pierre Pourret avait repris les rênes de l'association Aquitaine Landes Récifs (JdP n° 143). Mais pour des raisons personnelles, ce dernier a dû renoncer à ce poste en juillet dernier. C'est désormais Philippe Dupouy, 65 ans, qui préside aux destinées de l'association spécialisée dans l'immersion de récifs artificiels et l'étude du monde sous-marin. Lui-même est d'ailleurs moniteur de plongée. «*Depuis un an, les administrateurs, les salariées et un certain nombre de bénévoles se sont pleinement mobilisés afin de poursuivre le projet initié il y a 22 ans et démontrer que malgré l'absence de son fondateur l'énergie et la motivation ne nous avaient pas quittés*», affirme-t-il. Et de fait, l'année 2018 a été riche en réalisations. Outre la présentation de ses actions lors de plusieurs manifestations (Bordeaux fête le vin le 16 juin, Fêtes de la mer à Capbreton les 23 et 24 juin, Fête de la science à Mont-de-Marsan le 6 octobre et à Dax les 11 et 12 octobre, Alterniba à Bayonne le 7 octobre, exposition à la médiathèque de Vieux-Boucau durant tout le mois d'octobre), ALR a participé à des projets d'envergure.

Tous les mardis durant les mois de juillet et août, l'association a ainsi animé gratuitement des pêches à pied au bord du lac marin de Port d'Albret. Ces animations s'inséraient dans une volonté de développer les sciences participatives,

ALR étant devenu le premier relais BioLit des Landes au printemps dernier. «*Le projet BioLit a été créé en 2010 par Planète Mer pour devenir le premier programme national de sciences participatives en France consacré pleinement à la biodiversité du littoral*, explique Elodie Zaccari, directrice de l'association. *Il compte notamment sur l'implication et le dynamisme des structures relais qui mobilisent du public sur le littoral comme ALR. Les relais locaux assurent l'animation des activités d'observations sur le terrain. Ils organisent des sorties nature et facilitent la transmission des données collectées vers les scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle.*» Cet été, équipés du matériel de prélèvement fourni par l'association, 140 personnes, dont 80 enfants, ont ainsi appris à prélever les espèces, les identifier et définir leurs spécificités... et n'ont pas manqué d'être surprises par la diversité des espèces observées : crabes verts, crabes sanguins, crevettes bouquets, écrevisses, pagures, gobies, anguilles, congres, syngnathes, pontes de pourpre, zostères, laitues de mer, huîtres, moules communes ou encore étoiles de mer.

Suivi scientifique des récifs

Les récifs immergés au large de Capbreton, Vieux-Boucau-Soustons et Messanges-Moliets ont eux aussi bénéficié d'un suivi scientifique

grâce à une équipe étoffée de plongeurs bénévoles et de pilotes. «*Il est absolument indispensable de démontrer que tout le travail mené depuis 1996 a eu un effet positif sur la faune et la flore marine*», insiste Philippe Dupouy. Au cours de 22 sorties, 57 plongées ont permis de recenser 56 espèces dont 8 observées pour la première fois. «*Les données acquises en 2018 nous permettent de déterminer que la richesse faunistique la plus importante concerne la concession de Capbreton, reprend Elodie Zaccari. Ce sont les buses qui attirent la plus grande diversité faunistique, ce que l'on peut expliquer par leur volume et leur surface plus importants que les récifs Typi ou Babel.*»

Autre action marquante d'ALR en 2018 : l'immersion à Oléron (Charente-Maritime) de récifs que l'association a elle-même créés. Depuis 2010, le Centre régional d'expérimentation et d'application aquacole (CREAA) portait un projet expérimental d'immersion de récifs artificiels sur les côtes charentaises. Très vite, il s'était rapproché d'ALR et de Gérard Fourneau afin de bénéficier de leur expérience. Dès 2011, le CREAA avait fait l'acquisition d'un récif Typi (JdP n° 104). En 2018, commande a été passée d'un récif Typi supplémentaire, de deux récifs Babel et de neuf récifs cubiques. Ces modules, ainsi que différentes structures fabriquées par le lycée de Royan, ont été immergés le 2 octobre par le baliseur Gascogne. A partir de 2019, un suivi scientifique des structures sera mené durant 5 ans, pour étudier l'évolution des récifs et leur impact sur l'environnement.

Une année 2019 chargée

Le passage à la nouvelle année ne change rien au dynamisme de l'association qui multiplie les projets. Le suivi scientifique sera encore étoffé. «*En plus du suivi en plongée par un bureau d'études, et avec nos plongeurs bénévoles, nous*



ALR

organiserons un suivi par pêches expérimentales et un suivi de la faune fixée.» Pour cela, ALR ouvre grand ses portes aux nouveaux adhérents. «*Nous espérons pouvoir compter sur de nouvelles recrues qui pourront nous épauler non seulement en plongée, mais également pour les animations ou encore l'administration générale de l'association*», indique le président.

Toujours dans le domaine scientifique, la chargée de mission de l'association, Jessica Salaün, débutera une thèse sur les effets des récifs artificiels en réalisant une étude de cas sur trois écorégions maritimes métropolitaines. Ce projet de recherche étudiera ainsi le site d'Agde en Méditerranée, les concessions d'ALR en Atlantique et les récifs artificiels de la baie de Cherbourg en Manche.

Enfin, 2019 marquera le 20^e anniversaire de l'immersion des premiers récifs artificiels à Capbreton. Si les modalités restent encore à définir, ALR entend bien fêter dignement l'évènement.

Le baliseur Gascogne a permis l'immersion de récifs créés par ALR au large de l'île d'Oléron le 2 octobre dernier.

Que ce soit au lac marin de Port d'Albret ou sur les récifs immergés par ALR, la richesse des fonds marins est impressionnante.



ALR / Jean Celestrino



ALR / Muriel Barrère



ALR / Muriel Barrère

Les risques littoraux dans le viseur

Dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention des risques littoraux du secteur Bourret-Boudigau, les services de l'Etat ont tenu deux réunions d'information du public, le 5 novembre à Hossegor et le 12 novembre à Capbreton.

Suite à la tempête Xynthia qui avait provoqué une très forte submersion marine sur les côtes atlantiques et entraîné la mort d'une cinquantaine de personnes en 2010, l'Etat a prescrit l'élaboration de plans de prévention des risques littoraux (PPRL) dans les zones à risques. Elaboré par l'Etat en concertation avec les collectivités locales, ils sont un outil visant à limiter les aléas littoraux et ont pour objectif de délimiter les zones exposées afin de ne pas aggraver le risque et de définir des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Dans les Landes, trois secteurs ont été définis : la commune de Mimizan, le courant de Soustons (concernant les communes de Soustons, Vieux-Boucau, Messanges et Azur) et la zone Bourret-Boudigau (concernant les communes de Capbreton, Hossegor et Angresse). Si le PPRL de Mimizan a été approuvé en décembre 2017, les deux autres sont encore à l'étude mais celui du secteur Bourret-Boudigau est le plus avancé. Le 5 novembre à Hossegor et le 12 novembre à Capbreton, les services de l'Etat ont tenu deux réunions afin d'informer le public sur la procédure et de présenter les cartes d'aléas, résultats de la première étape de la démarche.

Grâce à l'assistance scientifique et technique du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), deux aléas ont pu être caractérisés sur le secteur : le recul du trait de côte et la submersion marine. Et les résultats sont impressionnants. A horizon 100 ans, les experts estiment que le trait de côte pourrait reculer de 60 mètres au nord de Soorts-Hossegor, de 10 mètres sur le secteur central de la commune, de 20 mètres sur le front de mer d'Hossegor et de Capbreton, de 210 mètres au niveau de la plage de la Savane et jusqu'à 310 mètres au sud de Capbreton ! Entre-temps, les communes ne sont pas à l'abri d'un événement centennal : une submersion marine soudaine due à la conjonction de la pression atmosphérique, du vent et des vagues qui déferlent.

Les services de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) ont réalisé des cartes montrant les secteurs qui seraient impactés par les différents aléas et ont commencé à analyser les enjeux sur les zones urbanisées et les activités. Une fois cette analyse finalisée, un plan de zonage sera élaboré et une réglementation y sera appliquée qui s'imposera à

tous les documents d'urbanisme tels que le plan local d'urbanisme intercommunal actuellement en cours d'élaboration (lire en page suivante). Une enquête publique sera ensuite organisée au printemps avant l'adoption du PPRL.

Cartes d'aléas

Selon les experts du BRGM, le secteur sud de Capbreton devrait être fortement impacté par le recul du trait de côte à horizon 100 ans, comme on peut le voir sur la projection ci-dessous. D'autres cartes sont visibles sur le site de la préfecture des Landes (suivre l'onglet Politiques publiques puis Eau, environnement, risques naturels et technologiques).

Sources données : BRGM, Observatoire de la côte Aquitaine 2018

Source fond de plan : IGN BDOrtho 2015



Legende

- Recul lié à la projection des taux d'érosion sur 100 ans
- Recul lié à un événement tempétueux majeur (L_{max})
- Trait de côte à échéance + 100 ans
- Trait de côte de 2017

Concertation autour du PLUi

Engagée en 2016, l'élaboration du premier plan local d'urbanisme intercommunal se poursuit. Après la définition des grands enjeux du territoire, il s'agit maintenant de traduire les orientations proposées en règles d'urbanisme.

Lors du conseil communautaire du 6 décembre, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a été débattu. S'appuyant sur le diagnostic du territoire réalisé en 2016 et la concertation menée tant avec les communes que leurs habitants depuis 2017, il se compose de quatre grands principes.

Tout d'abord, les élus veulent voir la communauté de communes se développer de manière équilibrée et durable. Pour cela il leur faudra mettre en place les conditions d'une croissance raisonnée sur un territoire qui connaît une croissance démographique quatre fois supérieure à la moyenne nationale. Accueillir de nouveaux habitants ne devra pas se faire au détriment des espaces naturels, agricoles ou forestiers qui représentent actuellement 89 % de la superficie de MACS. Pour les préserver, le PLUi souhaite diminuer de 30 % le rythme d'artificialisation de ces espaces par rapport aux dix dernières années. Les projets urbains devront ainsi mobiliser en priorité les «dents creuses», tandis que la densité des logements devra passer de 15 à 20 par hectare sans pour autant sacrifier le cadre de vie, la qualité résidentielle restant une condition non négociable. Dans ce même esprit, les élus entendent limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques et nuisances. Enfin, en tant que TEPoS (territoire à énergie positive), la communauté de communes souhaite tendre vers une autonomie en énergie (voir encadré).

Le deuxième axe du PLUi sera d'affirmer le rayonnement du territoire et son attractivité économique, car attirer des habitants est une bonne chose, mais encore faut-il être en capacité de leur fournir du travail. Pour cela, la communauté de communes veut décliner une stratégie en termes de développement

économique et de création d'emplois. Aucun secteur ne sera oublié, notamment pas l'activité agricole et sylvicole que les élus souhaitent pérenniser en encourageant notamment une agriculture de proximité. Par ailleurs, le confortement de l'attractivité commerciale est un enjeu fort qui passera par le maintien d'un équilibre entre les différents pôles. Si MACS est un territoire attractif, il le doit beaucoup à son environnement. Le troisième principe du PLUi sera donc de valoriser le territoire par une approche environnementale, paysagère et patrimoniale. Dans cette optique, les grands sites naturels touristiques littoraux et retro-littoraux seront préservés et valorisés, un développement urbain qualitatif sera réalisé, les continuités écologiques (trames verte et bleue) seront protégées et la ressource en eau gérée durablement.

Le dernier objectif consistera à construire un territoire de proximité et de cohésion sociale. Pour cela, il faudra améliorer l'accessibilité du territoire et son maillage, diversifier et optimiser l'offre de déplacements sur le territoire, et maintenir, voire renforcer, la qualité de vie et l'offre de services des habitants et usagers du territoire.

Ces grands principes étant actés, les élus vont, dans les prochains mois, concrétiser la stratégie de développement portée par le PADD en définissant les nouvelles règles d'urbanisme ainsi que les grands équilibres entre espaces

naturels et espaces dédiés aux constructions. Ce travail s'accompagnera d'une nouvelle phase de concertation avec la population. Trois réunions publiques sur le sujet sont ainsi programmées le mardi 12 février à 18h30 à Soustons, le jeudi 14 février à 18h30 à Capbreton et le lundi 18 février à 18h30 à Saint-Vincent-de-Tyrosse.

Deux projets de production d'énergie

Le développement de la production d'énergie renouvelable figure parmi les priorités de la feuille de route Territoire à énergie positive 2016-2020 de la communauté de communes. Elle a d'ailleurs créé en mars dernier la société d'économie mixte (SEM) Macs Energies pour investir dans des projets de production d'énergie renouvelable et dans leur exploitation. Officiellement lancée le 5 décembre dernier, la SEM a annoncé le soutien de deux premiers projets solaires sur toiture de grande puissance. Lauréats d'un appel d'offres du ministère de la Transition écologique et solidaire, ils seront accompagnés par Macs Energies qui y investira un peu plus de 1,2 million d'euros.

Au printemps, l'installation de 12 600 m² de panneaux photovoltaïques démarrera ainsi sur le toit du Sitcom (Syndicat intercommunal de traitement et de collecte des déchets) à Bénesse-Maremne, tandis que cet été, c'est la toiture de l'entreprise Béton Jose (à Josse) qui se couvrira de 2 500 m² de panneaux solaires. Ces installations produiront environ 2,6 GWh/an, l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'un village de 1 560 habitants.

La fibre arrive

Le Sydec (Syndicat d'équipement des communes des Landes) a inauguré le 23 novembre le nœud de raccordement qui va permettre le déploiement de la fibre optique – et donc de l'internet à très haut débit – sur la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud. Cette opération qui a eu lieu à Saint-Geours-de-Maremne permettra à terme le raccordement de 52 000 prises de fibre optique sur le territoire de MACS. Dans un premier temps, 2 500 prises FttH (fiber to the home, soit fibres à l'abonné) seront installées d'ici le mois de juillet pour desservir les communes de Saint-Geours-de-Maremne, Josse et Saubusse grâce au déploiement d'environ 60 km de câbles. L'extension du réseau se poursuivra jusqu'en 2025 pour permettre à 70 % des Landais d'avoir accès à la fibre. Selon le calendrier prévisionnel, Hossegor, Seignosse, Soustons, Vieux-Boucau, Messanges et Moliets devraient ainsi être raccordées en 2020, Capbreton en 2021. Le site <http://nathd.fr/> permet, en renseignant son adresse, de savoir plus précisément quand la fibre arrivera à proximité.

Le sport à l'honneur

A la mi-novembre, plusieurs évènements sont venus marquer l'attachement de la municipalité à ses associations sportives.



Petite révolution pour les 210 licenciés du club de handball de Capbreton. Suite à un arrêté municipal du 12 septembre dernier, il est désormais interdit d'utiliser des colles et résines destinées à faciliter la prise de balle dans toutes les installations sportives de la commune.

Les non-pratiquants ne le savent peut-être pas mais pour réceptionner plus facilement les ballons, les joueurs de handball s'enduisent les doigts de résine. L'astuce pratique a cependant un gros inconvénient : celui de laisser des résidus sur le revêtement des salles de sport. *«En plus de présenter des risques pour la sécurité des autres utilisateurs en modifiant les caractéristiques de surface au sol, ces résidus, pour être nettoyés, nécessitent l'utilisation de produits d'entretien puissants, note Louis Galdos, adjoint aux associations, au sport et à la jeunesse. En interdisant l'usage des colles et résines, nous supprimons par là même le recours à ces produits nocifs pour l'environnement.»*

110 ballons offerts

Pas question pour autant de laisser les joueurs capbretonnais se débrouiller avec des ballons glissants comme des savonnettes ! Pour permettre aux adhérents de continuer à s'entraîner dans les meilleures conditions sans grever les finances du club, la municipalité a offert à l'US Capbreton Handball 110 ballons équipés d'un grip spécial permettant une prise en main précise sans utilisation de résine. Les ballons, d'une valeur totale de 2 000 euros, ont été remis le 16 novembre par Louis Galdos et le maire Patrick Laclédère aux équipes et entraîneurs du club (photo). Ils seront utilisés lors des entraînements mais également lors de tous les matches de championnat organisés dans l'enceinte capbretonnaise.

Une exception sera néanmoins faite pour les équipes nationales qui viendront s'entraîner dans la commune (l'équipe de France féminine est notamment attendue du 26 juin au 5 juillet prochains). *«Au niveau international, il n'y a pas encore de compétition éco-citoyenne, reprend Louis Galdos. Au nom de l'égalité des chances, nous permettrons donc aux équipes de France de s'entraîner avec de la résine.»*

Nouveaux équipements au Gaillou

Au Gaillou aussi, il y a du nouveau. Au boulo-drome, une terrasse couverte d'une valeur de 29 000 euros a été aménagée par les services techniques à l'arrière du club house. Elle permettra au club de pétanque d'organiser des moments de convivialité par tous les temps pour ses adhérents et lors des importantes compétitions qui y sont organisées tout au long de l'année.

Le club de tennis voisin n'est pas en reste. Après avoir racheté le bail des installations (179 000 euros) à l'ex-joueuse professionnelle Nathalie Tauziat en 2014 et réalisé d'importants travaux d'entretien depuis (bardage extérieur, éclairage), la municipalité a poursuivi son soutien aux amateurs de la balle jaune en leur avançant la trésorerie pour la création de deux terrains en résine (63 000 euros). *«Le club nous remboursera sur cinq ans, indique le maire Patrick Laclédère. Mais comme l'investissement a été pris en charge par la commune, il n'aura pas à payer la TVA qui est remboursée aux collectivités.»*

Lors de l'inauguration des deux équipements, qui a eu lieu le 19 novembre, Enedis, l'entreprise gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, et l'association Au cœur des jumeaux (JdP n° 145) ont par ailleurs offert un défibrillateur aux présidents des deux clubs. L'appareil pourra être utilisé par les sportifs mais aussi par le public qui fréquente ces enceintes sportives. *«La démarche de fournir des défibrillateurs aux communes constitue un véritable engagement dans les Landes avec l'association Au cœur des jumeaux, indique Christophe Cres, directeur territorial d'Enedis. Nos techniciens sont tous des secouristes, et il était donc tout naturel de s'impliquer dans ce partenariat de proximité.»* En partenariat avec les pompiers, la municipalité va maintenant organiser des formations auprès des usagers des deux clubs afin que l'outil puisse réellement sauver des vies en cas de besoin.



Cœur de ville : les travaux avancent

Les travaux de réhabilitation du centre-ville ont démarré début novembre. Le chantier est d'ampleur et se poursuivra jusqu'à la fin juin. La première phase concerne la partie sud des allées Marines, ainsi que les rues Galamp, Dangou et de Moliets. Parmi les éléments les plus visibles, on notera la

disparition de la fontaine qui faisait office de rond-point au niveau du carrefour de la mairie. Dans cette partie, les travaux devraient être terminés dans le courant du mois de janvier. Ils se poursuivront ensuite au niveau du square Mouloudji et dans la partie nord des allées Marines (*JdP* n° 148).

Epilogue pour la zone d'activité économique

Depuis la décision du tribunal administratif de Pau du 19 décembre 2017 d'annuler l'arrêté préfectoral autorisant le défrichement de la dune boisée située en bordure de la voie de contournement (*JdP* n° 143), tout le monde, y compris les porteurs de projets, pensaient que la zone d'activité économique envisagée par MACS et la commune était enterrée (Joué Club a d'ailleurs ouvert en décembre un nouveau magasin à côté du Leclerc... de Tyrosse). Mais il restait un dernier recours à juger : la demande des associations environnementales d'annuler la délibération de la communauté de communes du 31 janvier 2017 qui avait déclaré «*d'intérêt général la création de cette zone et approuvé la mise en conformité du PLU de Capbreton*». Le tribunal administratif de Pau l'a fait le 2 octobre dernier, mettant un point final à ce dossier.

Réfection du pont de la Pointe

Dégradé et sous-dimensionné, le pont de la Pointe, qui dessert la plage et la station d'épuration éponymes, va être démolit et reconstruit entre février et avril. Le nouvel ouvrage sera dimensionné pour des charges roulantes de 44 tonnes maximum (liées à l'activité de la station d'épuration) avec une chaussée de 3 mètres de large et deux trottoirs, l'un de 1,40 m et l'autre de 0,50 m de large, afin de garantir la sécurité des piétons et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Durant le chantier, un cheminement provisoire sera aménagé pour que les utilisateurs et ceux qui font fonctionner la station d'épuration puissent se rendre sur le site. Le montant total des travaux s'élève à 399 600 euros.

Le mini-golf du Gaillou, c'est fini

En 1985, la commune a signé avec les époux Alsuguren un bail emphytéotique pour l'aménagement et la gestion d'un mini-golf dans la zone de loisirs du Gaillou. Le bail devait expirer le 30 juin prochain, mais après 33 ans d'exploitation, les gérants ont demandé une résiliation anticipée qui est intervenue au 31 décembre. Le terrain et les aménagements sont revenus à la commune qui s'interroge sur la nouvelle affectation du site. «*Toutes les idées sont les bienvenues*», a indiqué le maire Patrick Laclède lors du conseil municipal du 22 novembre.

En pratique

Gendarmerie 05 58 72 74 00 **Mairie** 05 58 72 10 09 www.capbreton.fr Le lundi de 8h à 18h. Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi). Samedi de 9h à 12h **Police municipale** 05 58 72 13 92 **Office de tourisme** 05 58 72 12 11 www.capbreton-tourisme.com Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h. Samedi de 9h30 à 12h30 **Poste** 36 31 Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, levée à 15h45. Samedi de 9h à 12h, levée à 12h **Capitainerie du port** 05 58 72 21 23 www.port-capbreton.com **Médiathèque** 05 58 72 21 61 Du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h30. Samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30 **Cinéma Le Rio** 05 58 41 00 11 **Casino** 05 58 72 13 75 www.casino-capbreton.com **Marché** Mardi, jeudi et samedi **Sydec** (eau et assainissement) 78 avenue du Maréchal-Foch 05 58 42 02 00 Du lundi au vendredi de 7h45 à 12h et de 13h15 à 17h45. En cas d'urgence, un service d'astreinte 24h/24 et 7j/7: 0 810 40 90 40 **Ordures ménagères** Ville : lundi, mercredi et vendredi. Plage : mardi, jeudi et samedi **Déchèteries** 05 58 72 03 94 A Bénésse-Maremne (route de Capbreton) Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h. A Soorts (1468 route de Seignosse) Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h. Dimanche et jours fériés (sauf 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier) de 13h30 à 18h

Vente de la Maison du Port

Située rue des Pêcheurs, la Maison du Port est un immeuble de 355 m² construit en 1981, propriété de la commune, composée de deux appartements de type T3 et d'un appartement de type T5. Récemment, la municipalité a décidé de s'en séparer. En février dernier, le conseil municipal avait validé sa cession à un acheteur qui s'est depuis désisté. Suite à un nouvel avis de vente, sept offres ont été réceptionnées en mairie. Lors du conseil municipal du 19 décembre, les élus ont décidé de vendre le bien à la mieux disante qui proposait 800 000 euros (soit 100 000 euros de plus que l'offre acceptée en février). La nouvelle propriétaire fera d'un des appartements son habitation principale et s'est engagée à louer les deux autres à l'année. Le produit de la vente permettra à la municipalité de financer l'achat du Petit Casino de la rue du Général-de-Gaulle (*JdP* n° 142).

Un sapin pour la dune

Pour la troisième année consécutive, la municipalité organise la collecte des sapins de Noël dépouillés de leurs attraits. Jusqu'au 14 janvier il est possible de laisser son conifère usagé dans les bennes mises à disposition sur les parkings du Leclerc, de l'Intermarché et du Lidl (désormais à Bénésse-Maremne) sur la place des Cyprès, sur la place des Basques et à la déchèterie de Bénésse-Maremne. Les sapins collectés seront ensuite fixés sur la dune afin de la consolider.

Ravalement de façades

Lors du conseil municipal du 19 décembre, les élus ont voté en faveur de l'inscription de Capbreton sur la liste préfectorale des communes concernées par la mise en œuvre d'une campagne de ravalement obligatoire. L'objectif est de contraindre les propriétaires d'immeubles situés dans l'avenue du Général-de-Gaulle à entretenir leurs biens afin d'accompagner la redynamisation du centre-ville et inciter les habitants à s'y installer durablement. Lors d'une campagne de ravalement, les propriétaires peuvent bénéficier d'une aide financière et d'une assistance technique proposées par la commune, sous conditions géographiques et techniques. Ils seront également incités à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et des logements, dans le cadre du programme rénoMACS (*JdP* n° 136).

Solidarité

Pour apporter son soutien aux victimes des pluies diluviennes qui se sont abattues sur le Var le 11 octobre et sur l'Aude les 15 et 16 octobre, la municipalité a décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 000 euros au Secours populaire français. Ce dernier a ouvert un fonds d'urgence pour venir en aide aux sinistrés.

Boutiques éphémères

Depuis le 18 décembre Popeline Créations a investi l'une des deux boutiques éphémères du pont Lajus. Baptisée Cap'Création, elle expose une dizaine de créateurs en tout genre dans le domaine de l'art et de l'artisanat. On lui souhaite le même succès que son prédécesseur Come Home. Boostée par son succès tout au long de l'été, la boutique de créateurs a décidé de devenir pérenne. Désormais baptisée Le 28, elle s'est installée au 28 rue du Général-de-Gaulle.

Au programme

Lecture - La nuit de la lecture se déroulera le samedi 19 janvier à partir de 18h30 à la salle Océane du casino municipal. Tous les amoureux de lecture et de mots, munis de leur kit de survie (doudous, coussins, pantoufles, textes et gourmandises) ont rendez-vous pour une soirée conviviale d'échanges et de partage. Cette soirée gratuite est organisée à l'initiative de Marie Cardin, passionnée de littérature, par le service Culture, la médiathèque municipale L'Écume des jours, la Maison de l'oralité et du patrimoine, en partenariat avec la librairie Le Vent Délire et les associations Grain de sel, Les Tréteaux du Vieil Adour et Vent de Paroles, Les livres qui relient.

Concert - Nilda Fernandez, l'inoubliable interprète de *Nos Fiançailles*, meilleur espoir masculin aux Victoires de la Musique en 1991, sera en concert au casino municipal le vendredi 25 janvier à 21h. Ouverture des portes à 20h30. Tarif unique : 30 €. Billetterie sur place et dans les points de vente habituels.



La mairie rénovée

Au terme de huit mois de travaux, le rez-de-chaussée de la mairie a été totalement métamorphosé grâce au cabinet d'architectes ASA 2002. Modernisé, l'espace d'accueil est beaucoup plus lumineux et ouvert qu'auparavant. La question de l'accessibilité pour tous a été traitée tant dans le choix du mobilier qu'à travers l'installation d'un ascenseur permettant l'accès à la salle du conseil. Faisant la part belle aux tons clairs et au bois, l'espace s'est également allégé des imposantes colonnes qui bouchaient la vue sur l'accueil. Elles ont été remplacées par des poteaux en forme de croix plus discrets. Les bureaux des agents ont également été réaménagés et offrent plus de confort, tandis que tous les réseaux ont été refaits pour un coût total de 580 000 euros.



Jean-Philippe Plantey - Mairie d'Hossegor

Panneaux illégaux

Par jugement du 20 décembre, le tribunal administratif de Pau contraint la ville d'Hossegor à retirer 27 panneaux d'interdiction d'accès ou de stationnement des camping-cars. Le Comité de liaison du camping-car (CLC) qui jugeait ce dispositif discriminatoire avait fait appel à la justice pour trancher. Cette dernière lui a donné raison en donnant un mois à la commune pour faire disparaître les panneaux non réglementaires et en la condamnant à payer 1 200 euros au CLC au titre des frais de justice.

Concours de nouvelles

«Mystère dans les Landes : on a volé la Dame de Brassempouy !», c'est le thème choisi par le jury de la nouvelle pour la 21^e édition du Salon du livre d'Hossegor qui se déroulera du 5 au 7 juillet prochains. Les candidats ont jusqu'au lundi 25 mars pour envoyer leur texte d'un minimum de 7 000 signes et d'un maximum de 27 000 signes. Les nouvelles doivent être envoyées à l'attention de Françoise Arbeille, présidente du jury du concours de nouvelles, à la mairie d'Hossegor (18, avenue de Paris, 40150 Hossegor). Le prix est doté d'un bon d'achat de 200 euros de livres. Le règlement complet du concours est disponible à l'accueil de la mairie, sur le site internet de la commune et sur simple demande par mail à salondulivre@hossegor.fr.

Mini-golf

La société Grasshoper Pro Putting Garden a été retenue en qualité de délégataire pour la construction et l'exploitation du mini-golf du casino (JdP n° 147). Le contrat d'une durée de 6 ans démarrera au 1^{er} janvier.

Ascenseur pour le casino

En ce début d'année, les salons du Sporting Casino sont inaccessibles. La municipalité procède à l'installation d'un ascenseur dans le bâtiment afin de le mettre aux normes d'accessibilité handicapés. Les travaux devraient prendre fin au début du mois de mars. Repoussé à cause du chantier, le traditionnel repas des aînés organisé par le CCAS pourra alors avoir lieu.

L'ancien adjoint débouté

En novembre 2016, le premier adjoint Jean-Jacques Tirquit avait démissionné du conseil municipal suite au retrait de ses délégations par le maire (JdP n° 137). Y voyant un «abus de pouvoir» de la part de Xavier Gaudio, il avait déposé un recours devant le tribunal administratif de Pau. Par jugement en date du 8 octobre, la juridiction administrative a rejeté sa demande et l'a condamné à verser 600 € à la commune au titre de compensation des sommes engagées pour frais de justice. «C'est la reconnaissance que les accusations qu'il a portées étaient dénuées de tout fondement», commente le maire.

Au programme des Mélomanes

En ce début d'année, l'association Mélomanes Côte Sud accueillera le quatuor Arnaga accompagné du baryton Pierre Yves Binard et de la soprano Catalina Skinner le 24 février et le chœur de solistes Ascese le 17 mars. Le printemps à venir s'annonce musical lui aussi puisque le conseil d'administration travaille déjà à la programmation du deuxième week-end festival de musique classique et cinéma.

Indemnisations

Trois commerçants ont déposé des dossiers de demande d'indemnisation en compensation de la baisse de leur chiffre d'affaires durant les travaux du bourg de Soorts. Lors du conseil municipal du 23 novembre, les élus ont répondu favorablement à leur demande. L'Espace Bien Etre touchera 2 700 €, le Magenta 12 200 € et la Grange à pain 14 900 €. Par ailleurs, les commerçants du marché de pays se sont fait exonérer des redevances d'occupation du domaine public de septembre à décembre du fait de l'impact des travaux sur leur activité.

Un prix d'architecture

L'association littéraire des Amis du lac d'Hossegor et l'association Giltzarri de Saint-Jean-de-Luz ont créé un prix d'architecture qui récompensera la qualité de conception et de réalisation d'une rénovation, d'une extension ou d'une nouvelle construction qui perpétue l'identité de la cité parc. Propriétaires et architectes sont invités à présenter leurs candidatures au jury qui attribuera ce prix en mai à un maître d'ouvrage ou à un architecte.

Expo de printemps

Les photographies de Bernard Testemale seront à l'honneur lors de l'exposition de printemps organisée par la municipalité du 13 avril au 5 mai au Sporting Casino. Après une brillante carrière internationale dans la photographie de surf, Bernard Testemale opère aujourd'hui un «retour aux sources» en s'intéressant de près à la photo du XIX^e siècle et ses procédés anciens. Il présentera à Hossegor quatre-vingts clichés en noir et blanc réalisés au collodion.

En pratique

Mairie 05 58 41 79 10 www.soorts-hossegor.fr Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h **Police municipale** 05 58 41 99 10 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h **Office de tourisme** 05 58 41 79 00 www.hossegor.fr Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h **Poste** Hossegor 36 31 Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30, levée à 15h15. Mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30, levée à 15h15. Samedi de 9h à 12h, levée à 11h45. Soorts 05 58 43 61 80 Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30, levée à 15h30. Samedi de 10h à 12h, levée à 11h45 **Cinéma Le Rex** 05 58 43 96 20 **Golf** 05 58 43 56 99 www.golfhossegor.com **Casino** 05 58 41 99 99 www.casino-hossegor.com **Lyonnaise des eaux** 223 avenue Serge-Barranx 08 10 35 73 57 **Déchèterie** 05 58 72 03 94 Soorts (1468 route de Seignosse) Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h. Dimanche et jours fériés (sauf 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier) de 13h30 à 18h

Le désensablement du lac suspendu

La Sepanso a finalement déposé un référé suspension contre le dragage du lac le 21 novembre. Annoncé le 5 décembre, le jugement du tribunal administratif de Pau est finalement intervenu le 21 décembre, stoppant (provisoirement ?) les travaux qui avaient démarré dix jours plus tôt.



Sur le lac comme sur les berges, le chantier reste pour l'instant en place malgré l'arrêt des travaux.

« **A**nne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? » Avec la même angoisse que la femme de Barbe-Bleue qui espérait l'arrivée de ses frères, partisans et opposants du désensablement du lac d'Hossegor ont fébrilement attendu jour après jour le jugement du tribunal administratif de Pau. Le 21 novembre dernier, la Sepanso (Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest) a en effet déposé un référé suspension contre le dragage du lac. Même si tout le monde s'y attendait, l'association environnementaliste a fait durer le suspense avant de dégainer cette procédure d'urgence (*JdP* n° 148). Le juge des référés a fait de même. Annoncée le 5 décembre, sa décision n'est intervenue que le 21... pour suspendre les travaux engagés par la communauté de communes dix jours plus tôt. Un jugement en forme de cadeau de Noël avant l'heure pour la Sepanso. « *C'est une victoire pour notre association* », se réjouit son président Georges Cingal. Pour les porteurs du projet, la sentence s'apparente plutôt à un mauvais coup du Père Fouettard. « *Nous regrettons cette décision qui conduit à une suspension immédiate des travaux qui se sont déroulés jusqu'à présent conformément à nos engagements* », déclare Pierre Froustey, président de MACS.

Depuis le 11 décembre, la communauté de communes avait lancé les opérations de dragage du lac et de rejet des sédiments sur la plage du Santocha à Capbreton. La démarche n'a pas manqué de faire réagir, notamment à Capbreton où les premiers dépôts de sable ne sont pas passés inaperçus. Comme l'avaient annoncé les responsables de MACS, c'est un sable grisâtre qui a été étalé sur la plage, mais il devait retrouver sa couleur normale au bout de quelques semaines. Sauf que les apports ont rapidement été emportés par la mer déclenchant nombre de polémiques sur les réseaux sociaux. Dès le 13 décembre, photo à l'appui, la Sepanso soulignait que les produits de dragage étaient lessivés par l'Atlantique. « *Comment ne pas se demander en voyant ce qui est sous nos yeux si nous n'assistons pas à une dilution volontaire de pollutions dans l'océan ?* », s'interrogeait-elle. Des propos largement contestés par Patrick Laclédère, le maire de la commune, qui met en avant toutes les analyses réalisées et le contrôle continu des sédiments extraits.

Santé publique

Reste que si le juge ne remet pas en cause le bien-fondé du dragage, ni la méthodologie

retenue, ni les mesures de préservation de la faune et de la flore prises, c'est bien le doute sur l'innocuité des sédiments qu'il a retenu pour justifier sa décision de suspendre les opérations. Il note que *«les autorisations accordées à la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud ne sont pas assorties des prescriptions nécessaires permettant d'assurer une utilisation des sédiments extraits des opérations de dragage du lac marin d'Hossegor au rechargement des plages dans des conditions sanitaires règlementaires»*. Georges Cingal se félicite. *«Face aux risques d'atteinte à la santé publique, le tribunal a retenu les arguments de bon sens de notre association.»*

Les porteurs de projet, eux, ne veulent pas perdre espoir. Dans son ordonnance le juge des référés précise en effet *«qu'il est loisible à l'autorité administrative, dans un délai raisonnable, de prendre toutes les mesures utiles de nature à répondre aux carences relevées»*. Ils y voient une ouverture pour une éventuelle reprise de chantier. *«Nous étudions, avec les services de l'Etat, les solutions techniques, juridiques et économiques qui nous permettront de mener à bien ce projet»*, indique Pierre Froustey. L'enjeu est de taille. Au-delà du désensablement du lac, il est question de gros sous. Entre l'installation du chantier et les premières opérations, 900 000 euros ont déjà été dépensés par la collectivité. Une somme qui s'alourdit un peu plus chaque jour depuis l'arrêt des travaux.

Au point que la question de démonter le chantier se pose. Car même si les travaux pouvaient



Du matériel reste également positionné sur la plage du Santocha à Capbreton.

reprendre, les opérateurs auraient-ils assez de temps pour rattraper le retard accumulé alors même que l'arrêté préfectoral autorisant les travaux ne court que jusqu'au 31 mars, date limite de fin de chantier ? Pour la Sepanso, un redémarrage rapide des travaux est tout à fait illusoire. *«Le juge des référés précise bien que l'arrêté autorisant les travaux est suspendu «jusqu'à ce qu'il soit statué sur sa légalité», c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il soit jugé au fond»*, estime Georges Cingal. Son association a en effet déposé un recours le 7 juillet dernier contre ce même arrêté (JdP n° 147). Il voit donc dans la décision du 21 décembre *«un sursis»* jusqu'à la décision définitive du tribunal administratif qui pourrait intervenir sous quatre à six mois.

Ambiance tendue...

Si nombre d'élus ont été sonnés à l'annonce de l'ordonnance du juge des référés, Xavier Gaudio, le maire d'Hossegor, est certainement le plus touché, avouant son *«immense tristesse. Un jugement sur le fond devrait intervenir d'ici six mois et nous allons bien évidemment continuer à nous battre pour obtenir gain de cause. De très nombreux Hossegoriens m'ont déjà fait part de leur désarroi face à cette décision et de leur soutien. Je les en remercie.»* L' élu ne cache pas non plus sa colère. Pas contre la décision de justice qu'il respecte mais contre *«ceux qui se sont opposés aux travaux et ont obtenu leur suspension. Ils portent une lourde responsabilité, financière, économique et environnementale.»*

Le lendemain de la décision, vraisemblablement excédé, il a posté sur sa page Facebook un message s'en prenant directement à la porte-parole de la Sepanso. Photo de sa maison à l'appui, qu'il qualifie de *«taudis»*, il indique que *«depuis*

des années la commune lui demande sans succès de la réhabiliter, par respect pour ses voisins et pour tous ceux qui s'efforcent de faire d'Hossegor une ville propre et accueillante. Comment peut-on prétendre défendre l'environnement et faire preuve d'un tel irrespect ? Les donneurs de leçons pourraient commencer par balayer devant leur porte.»

Georges Cingal, président de la Sepanso, n'a pas tardé à réagir dénonçant *«un message particulièrement tendancieux qui a immédiatement suscité des réactions haineuses et hystériques envers notre association et l'une de ses bénévoles»*. Trois plaintes ont d'ailleurs été déposées : l'une contre le maire pour incitation à la haine et diffamation, les deux autres à l'encontre d'auteurs de commentaires jugés *«menaçants»*. Mais Xavier Gaudio estime n'avoir été que factuel.

«En agissant ainsi, le premier magistrat de la commune d'Hossegor livre les militants de la Sepanso

à la vindicte populaire, reprend Georges Cingal. Plus largement, c'est une menace à l'encontre du mouvement associatif dans son rôle nécessaire de lanceur d'alerte. Compte tenu de la gravité des faits, je demande officiellement que MACS désavoue publiquement ces communications haineuses, déplacées et indignes du statut d'élus de la République, et intervienne auprès du maire d'Hossegor pour qu'il supprime de son fil d'actualité les attaques personnelles liées à cette adhérente.» Mais Pierre Froustey, le président de la communauté de communes, estime *«ne pas avoir à intervenir dans un conflit qui concerne Hossegor»*. Une réponse qui *«n'a pas surpris»* Georges Cingal. *«Le fait de se désolidariser de M. Gaudio revenait pour Pierre Froustey à s'auto-désavouer puisque dans un message sur Facebook le surlendemain de la décision de justice, il nous qualifiait d'«ayatollah de la radicalité écologique»...»*

Budget voté

Majorité et opposition ne sont pas d'accord sur les chiffres mais la feuille de route financière de la commune est fixée pour l'année.



Depuis trois ans, la volonté de la municipalité est d'adopter le budget primitif en fin d'année pour pouvoir suivre précisément les dépenses réelles dès le mois de janvier. Les élus se sont donc prêtés au jeu des (gros) chiffres lors de deux séances successives du conseil municipal : le 27 novembre pour le débat d'orientation budgétaire et le 11 décembre pour le vote du budget. Adopté sans les voix de l'opposition, il s'équilibre à 7,3 millions d'euros en fonctionnement et à 5,5 millions d'euros en investissement.

Du côté du fonctionnement, le maire Lionel Camblanne a rappelé sa volonté de maîtriser les dépenses, tout en soulignant le peu de marges de manœuvre dont il bénéficie. *«Depuis trois ans, nous avons réduit la masse salariale d'environ deux équivalents temps plein par an. Nous arrivons à la limite de l'exercice et malgré tout, du fait des évolutions de carrière, les dépenses de personnel continuent d'augmenter [NDLR : + 2 % prévus au budget]. Il en va de même pour les charges de gestion courante qui correspondent aux participations obligatoires à divers organismes comme le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle. Le seul poste sur lequel nous avons réellement la mainmise est celui des charges à caractère général dont nous assurons une parfaite maîtrise.»*

Au final, il annonce une augmentation de 1,8 % des dépenses de fonctionnement, égale à celle des recettes (baisse de l'attribution de compensation de MACS du fait des nouvelles compétences

acquises par la communauté de communes mais maintien des dotations de l'Etat, des loyers et redevances perçus par la commune et augmentation des droits de mutation et du produit de la taxe de séjour). Pierre Pécastaing, pour l'opposition, a refait les calculs et arrive pour sa part à 2 %, dénonçant au passage *«un relâchement au niveau des dépenses qui augmentent plus rapidement que les recettes»*. Les deux hommes ne semblent pas avoir la même calculatrice ou ne pas prendre en compte les mêmes chiffres, et rien ne parviendra à les mettre d'accord.

En matière d'investissement, Lionel Camblanne annonce un *«programme ambitieux»*. En plus de poursuivre les projets engagés en 2018 (maison des associations, hall des sports et logements pour les saisonniers au Penon), il annonce de nouvelles réalisations : les premiers chantiers de Seignosse 2030 avec le démarrage du plan plage au Penon et les premières études pour l'aménagement de l'étang Blanc, l'extension de la vidéo-protection au niveau de la plaine des sports et la création de halles marchandes au Penon en lieu et place de l'ancien bâtiment Orange, face à l'office de tourisme.

Tout cela se fera sans augmentation des impôts locaux, assure le maire (les taux seront toutefois votés ultérieurement).

Et comme en 2018, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt, l'endettement de la commune diminue de 12 %. Au 31 décembre 2018, il s'établissait à 3 824 002 euros, soit un encours par habitant de 995 euros (962 euros pour la moyenne nationale).

Les nouveaux investissements détaillés

Seignosse 2030, les travaux démarrent



Projections La graine studio

Après le temps des études (lancées en 2016), vient le temps des premières réalisations pour le projet Seignosse 2030 qui vise à rénover la station vieillissante (JdP n° 135, 140, 143 et 147). Dès la fin du mois de janvier, les premiers travaux du plan plage du Penon devraient ainsi être entrepris. L'entrée de plage sera totalement métamorphosée. Le skatepark actuel sera détruit et le terrain qu'il occupe sera presque entièrement redonné à la dune. En compensation, une aire de glisse sera aménagée à l'emplacement des actuels stationnements réservés aux sauveteurs. Des jeux en

bois seront également installés pour compléter l'offre de loisirs, tandis qu'une offre conséquente en stationnement vélo sera créée. Les revêtements de l'accès plage seront renouvelés.

En haut de dune, une zone d'accueil sera aménagée avec diminution des surfaces durcies et apport de mobilier à la ligne balnéaire (transats, appuis surf, masques paysagers en bois flotté...). Les enrobés à l'arrière du poste de secours seront supprimés. Le poste de secours lui-même sera démolé. Devenu trop petit depuis que le nombre de CRS a diminué mais que celui de sauveteurs civils a augmenté, il sera remplacé par un poste de secours modulaire en bois. Un belvédère en bois sera créé. Il sera le point de départ d'une balade aménagée sur la dune jusqu'au wharf. Elle sera installée sur pilotis en partie sommitale pour limiter l'impact sur l'environnement et sur caill-

lebotis modulaire au niveau de l'accès sud. Elle comportera trois mini-belvédères pour faciliter la déambulation et positionner de la signalétique à but pédagogique.

Parallèlement, les études seront également lancées pour l'aménagement de l'étang Blanc en partenariat avec Géolandes (syndicat mixte pour la gestion et la sauvegarde des étangs landais). L'état des lieux réalisé lors du lancement du projet Seignosse 2030 avait conclu à un manque de valorisation de ce patrimoine naturel remarquable qui pourrait enrichir l'offre touristique de la commune.



Des halles commerciales au Penon



Projection AAD Atlantique

Mais avec la miniaturisation des équipements, les 300 m² étaient sous-utilisés. La municipalité en a donc racheté une partie en début d'année dernière avec dans l'idée de proposer à des privés d'y développer une activité commerciale (JdP n° 143). Mais personne n'a répondu à l'appel à projet

qu'elle avait lancé. Bien décidée à valoriser ce patrimoine communal, elle a donc décidé de porter elle-même un projet de halles commerciales pour des commerces de bouche. «*Ce sera le pendant de ce qui se fait à Hossegor, indique le maire Lionel Camblanne. Il y aura de la vente à emporter et de la consommation sur place.*» Cinq ou six échoppes devraient prendre place dans le bâtiment tandis que le prolongement de la toiture permettra la création d'une coursive et d'une terrasse de 200 m² pour en faire «*un lieu de vie*». Un appel à candidature sera lancé pour trouver des commerçants désireux de s'y installer. Leurs loyers permettront de rentabiliser l'investissement initial de 250 000 euros prévu pour l'aménagement. «*En termes de fonctionnement, nous aimerions que le lieu soit ouvert au moins cinq mois par an et même plus si cela fonctionne bien*», précise le maire qui en revanche ne donne aucune date pour l'ouverture des lieux.

Le Tube - Les Bourdaines, c'est parti !

Inaugurée en grandes pompes le 29 novembre, la salle de spectacle relookée est prête à écrire une nouvelle page de son histoire.



Cecko-Rue Christian

Pascal Obispo et Natasha St-Pier en guest stars sont les premiers à avoir enflammé la scène de la salle rénovée.

Quelque 1 700 invités triés sur le volet, Pascal Obispo en tête d'affiche rejoint sur scène par Natasha St-Pier en invitée surprise... les nouveaux gestionnaires de la salle Le Tube - Les Bourdaines ont mis les petits plats dans les grands le 29 novembre pour l'inauguration du nouvel «*espace culturel et évènementiel*» seignossais. Après la signature de la délégation de service public avec la municipalité le 5 octobre dernier (*JdP* n° 148), Modjo Production a travaillé à un «*rythme effréné*» pour donner à la salle un nouveau look. Outre une nouvelle identité graphique plus moderne mêlant l'orange et le bleu navy, «*il a fallu nettoyer, rénover, réaménager et agencer*», souligne Corinne Barbasso-Bruas, qui codirige l'équipement avec Didier Viricel. Des investissements techniques et scéniques ont été réalisés pour répondre aux besoins des artistes et offrir un meilleur confort acoustique aux spectateurs. «*L'ouverture de scène est à 16 mètres contre 12 auparavant et nous avons installé de nouvelles enceintes.*» Les peintures intérieures et extérieures ont été refaites. Le hall d'accueil a été repensé avec l'aménagement d'un bar qui permettra de vivre des moments conviviaux avant et après les concerts. Durant l'hiver, les travaux se poursuivront au niveau des loges des artistes. Et cet été, une terrasse extérieure complètera l'espace en vue de proposer des animations en plein air en période estivale.

En attente de programmation

Avec ce lifting complet, Le Tube - Les Bourdaines est désormais apte à accueillir tous types d'évènements. «*L'offre s'articule autour de trois axes : le culturel et l'artistique bien sûr, mais aussi les évènements d'affaires pour*

lesquels nous avons déjà des sollicitations de la part d'acteurs économiques, et le montage de projets avec des structures locales.» La plupart des participants à l'inauguration étaient plutôt intéressés par la première partie de l'offre mais pour connaître la programmation, il leur faudra encore attendre.

«*Nous ne sommes gestionnaires de la salle que depuis le mois d'octobre et c'est une période difficile pour caler des spectacles*», reconnaît Corinne Barbasso-Bruas. Rien n'est encore signé pour les prochains mois. Mais des artistes ont été approchés. «*Une grande dame de la chanson*», «*un gros groupe de danseurs*» et «*un humoriste*» devraient ainsi se produire au printemps. En avril, la salle accueillera également une répétition du millier de musiciens du projet We are the band (*JdP* n° 147 et 148), tandis que le Little Festival (musique électro et street art) reviendra pour une troisième édition du 1^{er} au 3 août prochains.

«*Notre volonté est de proposer une programmation de saison. Au mois de juin, nous annoncerons le programme de septembre à juin suivant.*» La programmation envisagée sera éclectique tant au niveau des formes que des genres : concerts de variété, pop, rock, humour, comédie, danse, théâtre, seul en scène, cirque... «*Les artistes accueillis seront tout autant des têtes d'affiche que des pépites à découvrir, des compagnies aguerries ou de jeunes artistes en devenir, de renommées nationale ou locale.*» Durant la période estivale, la programmation sera adaptée à l'esprit des vacanciers avec des soirées à thème et de nombreux artistes locaux.

Alléchés par la soirée de réouverture, les inconditionnels de la salle attendent désormais avec impatience de connaître, dans le détail, la suite des festivités...



Cecko-Rue Christian

La nouvelle identité graphique de la salle se décline en orange et bleu navy.



Le hall d'accueil a été repensé avec l'aménagement d'un bar qui permettra de vivre des moments conviviaux avant et après les concerts.



Corinne Barbasso-Bruas et Didier Viricel codirigent le Tube.



Julien Arcil - Mairie de Seignosse

Le bourg sous vidéo protection

Après la mise en service de la partie océane en 2017 (avec 31 caméras installées au Penon, aux Bourdaines et aux Estagnots), le système de vidéo protection de la commune s'est enrichi avec la mise en place de 14 nouvelles caméras au bourg autour de l'hôtel de ville et dans la zone des commerces. L'extension du dispositif a été inaugurée le 17 décembre en présence de la sous-préfète, Véronique Deprez-Boudier. Le maire Lionel Camblanne a rappelé que «la sécurité est un enjeu majeur pour la commune et l'ensemble des habitants». Chiffres à l'appui, il assure que l'outil est «efficace et pertinent». Entre 2015 et 2018, les vols et cambriolages ont ainsi diminué de 50 %, les dégradations de 42 % et les atteintes aux biens de 40 %. «La présence des caméras a souvent un effet préventif et dissuasif. Mais quand un délit est commis, elles permettent de résoudre des affaires.» Côté océan, elles ont notamment servi à retrouver des tagueurs ainsi que les auteurs d'un casse au parc aquatique. A peine installées, celles du bourg ont pour leur part permis de confondre des individus qui n'avaient rien trouvé de mieux à faire que de vandaliser les décorations de Noël installées par la municipalité...

Cheminement piétonnier

Lors du conseil municipal du 11 décembre, les élus ont voté pour l'euro symbolique l'acquisition d'une parcelle de 20 m² à la copropriété attenante au bâtiment du Pouy. En contrepartie de l'aménagement de places de parking, la mairie créera un cheminement piétonnier entre le bâtiment du Pouy – dont le rez-de-chaussée doit accueillir des locaux commerciaux (JdP n° 143) – et le parc de la Mairie. «L'objectif est de faciliter les déplacements entre les commerces afin de compléter la redynamisation du tissu économique du bourg», indique le maire Lionel

Camblanne. Le cheminement sera d'autant plus aisé que le parc de la Mairie sera réaménagé en 2019 avec une passerelle centrale entre les deux rives du ruisseau de la Palue.

Concernant la requalification du bâtiment du Pouy, le maire reconnaît que le projet a pris beaucoup de retard. «Les commerces auraient dû être livrés en début d'année mais les travaux n'ont pu démarrer faute d'avoir trouvé un maçon !» La perle rare a en effet été dénichée et les travaux devraient démarrer en janvier pour une livraison de quatre cellules commerciales avant l'été.

Stop au transfert de compétences

La loi NOTRe (Nouvelle organisation du territoire de la République) prévoyait le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020. Depuis, la législation s'est assouplie permettant aux communes de s'opposer à ce transfert jusqu'en 2026, sous réserve que 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population intercommunale délibèrent en ce sens. C'est ce qu'a fait Seignosse lors du conseil municipal du 11 décembre. «Ces dernières années, l'intercommunalité a intégré de nombreuses compétences, souvent sans en avoir eu le choix. Il est temps de faire une pause», estime le maire Lionel Camblanne.

Recensement

Le recensement de la population communale aura lieu du 17 janvier au 16 février. Un des agents recenseurs recruté par la commune se présentera au domicile des habitants muni d'une carte officielle. Il remettra à chaque foyer la notice sur laquelle figurent les identifiants personnels pour se faire recenser en ligne sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr.

Nouveau conseiller communautaire

Le 15 novembre, Eric Coureau, candidat malheureux aux élections municipales de 2015 (JdP n° 131), a présenté sa démission de son mandat de conseiller communautaire. Le 6 décembre, c'est Pierre Pécastaings, son colistier de l'opposition, qui l'a remplacé à MACS. La commune dispose de trois représentants au sein de l'intercommunalité, les deux autres étant le maire Lionel Camblanne et l'adjointe au social Valérie Geledan.

En pratique

Mairie 05 58 49 89 89 www.seignosse.com
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h **Office de tourisme** 05 58 43 32 15 www.seignosse-tourisme.com Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h **Poste** Bourg 36 31 Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, levée à 15h45. Penon 36 31 Fermé **Bibliothèque** Au Penon Du lundi au samedi de 10h à 12h et de 17h à 19h **Golf** 05 58 41 68 30 www.bluegreen.com/seignosse **Marché** Au bourg, mercredi matin sous la halle couverte **Lyonnaise des eaux** Avenue Braserade 08 10 35 73 57 **Déchèterie** 05 58 72 03 94 Soorts (1468 route de Seignosse) Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h. Dimanche et jours fériés (sauf 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier) de 13h30 à 18h

La salle de réception et d'animation inaugurée

Finis les ateliers voirie, maçonnerie, espaces verts et mécanique. Après huit mois de travaux, les anciens ateliers municipaux ont été métamorphosés.



La réhabilitation du quartier «Résano» est en passe de se terminer. Après le rachat des établissements éponymes en 2011 (JdP n° 104), la municipalité a décidé de transformer tout ce quartier en pôle associatif. Les bâtiments ont été réhabilités pour accueillir les bureaux des associations communales ou des box pour qu'elles y entreposent du matériel. Le 1^{er} décembre, c'est la salle de réception et d'animation qui a été inaugurée par le maire Frédérique Charpenel, en présence du sénateur Eric Kerrouche et du vice-président de la communauté de communes, Jean-Claude Daulouède. «*Nous célébrons aujourd'hui une nouvelle vie pour ce lieu et un nouveau lieu de vie pour les Soustonnais et les associations*», a insisté le maire. Le bâtiment qui accueillait à l'origine la scierie des établissements Pinsolle avant d'héberger les ateliers municipaux depuis les années 1980 a fait l'objet d'une très belle réhabilitation par l'architecte Isabelle Trigo-Chaya. Huit mois de travaux ont été nécessaires, avec un délai de livraison très contraint puisque la salle devait être prête pour accueillir le Carrefour landais des collectivités (salon départemental des maires) qui a eu lieu le 27 septembre dernier... Le chan-

tier, d'un coût total de 690 000 euros, a bénéficié de subventions à hauteur de 350 000 euros de la part de l'Etat, de la Région et de MACS. Baptisé «A Noste» (chez nous en gascon), l'équipement situé à côté du boulodrome couvert se compose de deux salles de 315 et 140 m², d'un espace traiteur et de sanitaires. Il permettra l'accueil et l'organisation de banquets, mariages, séminaires, lotos, salons et autres expositions.

Service gestion des salles de la mairie de Soustons : 05 58 41 50 11

Nouvelle unité médicalisée au foyer Lestang

Les travaux de réhabilitation du foyer pour adultes handicapés André-Lestang ont été inaugurés le 19 novembre. Géré par l'Association européenne des handicapés moteurs (AEHM), l'établissement qui comptait 59 places d'hébergement permanent et 5 places d'accueil de jour s'est enrichi d'une nouvelle unité d'hébergement médicalisée de 15 places et d'un pôle soins. L'investissement de 2,7 millions d'euros a bénéficié du soutien du Conseil départemental, sous la forme de subventions et de garanties d'emprunts.

Premiers travaux au centre-ville

Suite à l'étude de requalification lancée en novembre 2017 (JdP n° 144), la municipalité a décidé d'intégrer la dimension «ville nature» dans la réhabilitation du centre-ville. En plus d'un vaste programme de végétalisation, le projet vise à améliorer l'accès aux commerces et le confort des piétons, à équilibrer et sécuriser les différents modes de déplacement et à valoriser la qualité paysagère et architecturale du bourg.

Les premiers travaux débiteront en février par la rue Daste. Elle sera mise en sens unique de la place Sterling vers le théâtre avec une bande cyclable à contre-sens. Les trottoirs élargis permettront l'intégration de 14 places de stationnement, de supports pour les vélos, de bancs et de terrasses devant les commerces de bouche. Parallèlement, un parking de 40 places sera créé à proximité immédiate de la rue Daste, dans la continuité de la rue du 19-Mars-1962. Les travaux se poursuivront à l'automne de l'avenue de Labouyrie à la place du Théâtre : végétalisation, priorité aux circulations douces, aménagement d'un giratoire franchissable au niveau du carrefour du théâtre et création de nouvelles cellules commerciales vers la place du Commerce sont au programme.



Mairie de Soustons

Aménagement de la route du Mora

La période d'expérimentation des dispositifs de sécurisation de la circulation sur la route de Mora touche à sa fin. Les derniers comptages font apparaître une baisse de la vitesse d'environ 10 km/h par rapport à la situation antérieure et une réduction sensible des passages à grande vitesse. En conséquence, l'aménagement de la route sera entrepris à compter du 9 janvier afin de pérenniser les dispositifs temporaires. Les travaux seront réalisés par la communauté de communes durant un mois. Du rond-point de Bellegarde à celui du chêne, les accotements en gravier seront stabilisés pour assurer un cheminement

piétonnier côté droit, le revêtement de la chaussée sera repris et trois chicanes seront installées en zone 30. Entre le rond-point du chêne et le carrefour de Rouchéou, deux chicanes supplémentaires seront installées. Suite aux remarques des riverains pendant la période d'expérimentation, celle située au niveau du Breut sera déplacée pour faciliter la visibilité des usagers. Enfin, le carrefour de la route de Mora, du chemin de la République et de la route de l'aérodrome sera réaménagé pour améliorer la sécurité.

A noter que durant le chantier, des mesures temporaires de régulation de la circulation seront mises en œuvre.

Concours d'affiche

La fête de la tulipe se déroulera les 6 et 7 avril prochains. En attendant de voir défiler les chars, le comité des fêtes invite les artistes reconnus et les amateurs inspirés à réaliser l'affiche de la manifestation. Les œuvres au format A3 sont à remettre à l'accueil de la mairie avant le 25 février.

Recensement

Le recensement de la population se déroulera du 17 janvier au 16 février. Un agent recenseur recruté par la mairie (23 ont été embauchés pour couvrir l'ensemble de la commune) se présentera au domicile des Soustonnais pour leur remettre leurs identifiants, leur permettant de répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre en ligne, la réponse papier est possible.

Un sapin pour la dune

En partenariat avec le SIPA (Syndicat intercommunal de Port d'Albret) et le Sitcom (Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères), la commune lance la 5^e édition de collecte des sapins de Noël, qui serviront à consolider la dune de Soustons. Une benne sera mise à la disposition de tous du 7 au 12 janvier sur la place des Arènes. Il sera également possible de déposer les sapins à la déchèterie de Soustons. Les branchages seront ensuite utilisés en paillage pour fixer le sable et éviter l'érosion éolienne.

Vers une maison de santé

Pour assurer la pérennité et le développement de l'accès aux soins médicaux, le maire Frédérique Charpenel a contacté l'Agence régionale de santé. Elle souhaite, en partenariat avec les professionnels locaux, travailler à la création d'une maison de santé dans la commune.

En pratique

Gendarmerie 05 58 41 44 48 **Mairie** 05 58 41 50 11 www.mairie-soustons.fr Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi). Samedi de 9h30 à 12h **Office de tourisme** 05 58 41 52 62 www.soustons.fr Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h. Samedi de 9h30 à 12h30 **Bibliothèque** Allée des Sports. 05 58 41 53 67 Du mardi au vendredi de 16h30 à 19h. Samedi de 10h à 12h **Marché** Lundi matin, place des Arènes **SIEAM** (eau et assainissement) 1, square d'Aquitaine 05 58 41 43 15 **Déchèteries** 05 58 72 03 94 Quartier Philip, lieu-dit Chicane Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h. Magescq (route de Soustons) Lundi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h. Jeudi et vendredi de 8h à 12h. Samedi de 13h30 à 18h

La commune sur grand écran

Vieux-Boucau n'est pas encore Hollywood mais au mois d'octobre elle a été choisie comme cadre pour le tournage de deux longs métrages.

Durant deux jours en octobre, Gérard Lanvin et Olivier Marchal se sont donné la réplique dans la commune pour *Papi Sitters*, le prochain film de Philippe Guillard (qui a déjà réalisé *Le Fils à Jo* en 2011 et *On voulait tout casser* en 2015). Gérard Lanvin y campe André Morales, ancien capitaine de gendarmerie psychorigide, tandis qu'Olivier Marchal interprète Teddy Bardolino, ancien patron de clubs en Amérique latine. Le temps du bac, ces deux grands-pères explosifs que tout oppose ont la délicate mission d'encadrer Camille (Camille Aguilar), leur petite-fille,

adolescente au caractère bien trempé...

La plage des Sablères et le Cap'tain Bar ont pour leur part accueilli durant quatre semaines l'équipe du film *Madre* de Rodrigo Sorogoyen. Il s'agit de la suite du court-métrage éponyme du même réalisateur qui a obtenu le Goya 2018 du meilleur court-métrage de fiction. L'histoire prend place dix ans après le drame vécu par l'héroïne dans le premier opus et est servie par Jules Porier, Frédéric Pierrot, Anne Consigny et Marta Nieto. Environ 400 figurants de Vieux-Boucau et des alentours ont également participé à l'aventure.

L'abri abandonné

Même s'il estime que le projet était «pertinent et cohérent», le maire Pierre Froustey a annoncé lors du conseil municipal du 8 novembre le retrait du permis de construire pour le local devant servir de sanitaires, abri et stockage sur l'avenue de Gao. Les copropriétaires de la résidence Océan, soutenus par l'Association des propriétaires de Port d'Albret, s'étaient vivement opposés à cette construction qui menaçait la vue qu'ils ont sur l'océan (*JdP* n° 147). La municipalité entend étudier un nouveau projet «mais dans le cadre d'un aménagement plus global sur ce secteur».

Pluvial

L'étude menée depuis quelques années sur le réseau pluvial sera présentée en réunion publique en début d'année. Identifié comme zone sensible, le quartier Not sera prioritaire dans les interventions.

Un sapin pour la dune

Jusqu'au 12 janvier, il est possible de déposer son sapin naturel dans la benne installée sur la place des Arènes. Déposés sur la dune, les conifères serviront à y fixer le sable.

Acquisition

Lors du conseil municipal du 8 novembre, les élus ont voté l'acquisition du terrain dit des Eclaireurs de France, boulevard du Marensin. Le coût de 220 000 euros sera payé grâce à un portage financier de l'établissement public foncier Landes Foncier : la commune ne règle que 20 % de la note la première année et le solde au bout de 5 ans. Une partie du terrain devrait servir à la réalisation de logements sociaux.

Nouveau conseiller municipal

La conseillère d'opposition Marie-Odile Couture a démissionné de ses fonctions électorales. Lors du conseil municipal du 13 décembre, elle a été remplacée par Roland Darriau qui avait déjà siégé au conseil, dans l'équipe de Robert Lafitte.

Disparition



Mairie de Vieux-Boucau

Adjoint en charge des travaux, Jean-Pierre Labeyrie est décédé le 29 décembre des suites d'une maladie qui le rongea depuis deux ans. Il était élu depuis 2008 et était devenu adjoint en 2014. Il s'occupait notamment de l'aménagement de la forêt, de l'entretien du village, des relations avec les entreprises et les artisans, de la surveillance des chantiers et de la mise aux normes pour accessibilité des personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux. Il était encore présent au conseil municipal du 8 novembre.

Fresques mises en valeur

L'intérieur de l'église Saint-Clément a été repeint pour mettre en valeur sa voûte recouverte de fresques bibliques. Restaurées en 2005, elles datent des années 1950.

En pratique

Mairie 05 58 48 13 22 www.vieuxboucau.fr Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 **Office de tourisme** 05 58 48 13 47 www.ot-vieux-boucau.fr Du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h **Poste** 36 31 Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, levée 15h30. Samedi de 9h à 12h, levée 11h50 **Médiathèque** 05 58 48 25 87 Mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 16h à 18h30. Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30. Samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h **Marché** Mardi et samedi matin **SIÉAM** (eau et assainissement) 05 58 41 43 15 **Déchèterie** 05 58 72 03 94 Boulevard du Marensin Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h

L'AME va en contentieux

Depuis 40 ans qu'elle existe, l'association qui veille au respect de l'environnement et du cadre de vie dans la commune n'avait jamais déposé de recours en justice... jusqu'au mois d'octobre dernier.

«**C**ette décision marque une nouvelle étape dans nos actions.» Denis Oulès, président de l'Association Messanges environnement (AME), commente le choix de son conseil d'administration de lancer deux procédures contentieuses à l'égard de permis de construire délivrés dans la commune. Une grande première pour l'association qui a fêté ses 40 ans en 2018.

Au fil des ans, l'AME a pourtant bataillé ferme dans un certain nombre de dossiers pour que soient respectés l'environnement et le cadre de vie dans la commune. Lutte contre la création d'une voie de grande circulation entre le lotissement du Bourg et celui des Deux Ruisseaux en 1983, opposition à la création d'un parc résidentiel de loisirs de près de 5 000 lits au nord de la route du bourg vers la plage en 1995, bataille contre l'implantation d'un lotissement au lieu-dit Cout-Bieuilh de 2007 à 2010 (JdP n° 84, 93 et 102), soutien à des riverains souhaitant voir l'annulation d'un projet de douze logements dans le quartier Caliot en 2017 (JdP n° 144)... l'AME baisse rarement la garde quitte à s'attirer les foudres des élus (JdP n° 105). Mais jamais jusqu'à maintenant elle n'avait eu besoin d'en passer par les tribunaux pour faire valoir ses avis. Lors du retrait du permis de construire concernant les douze logements du quartier Caliot par le maire Hervé Bouyrie en décembre 2017, Denis Oulès se réjouissait même, voulant voir «dans cette réponse un bon augure : un signe de reconnaissance de la sagesse et de la pertinence de nos avis...» Mais un an plus tard, il n'en semble plus si sûr.

«En mars 2018, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme a été présenté au public messangeot avec un classement des quartiers en zone

naturelle et forestière, au nom du respect de la loi Littoral, ce qui signifie que les nouvelles constructions y sont interdites sauf conditions très particulières», rappelle-t-il. Même si le document n'est pas encore officiellement adopté, l'association s'étonne que des permis de construire continuent à être accordés dans ces zones. «En août dernier, nous avons demandé au maire de respecter la loi Littoral sans attendre la promulgation du PLU, conformément à un arrêt du Conseil d'Etat du 31 mars 2017.» Mais ils ne reçoivent pas de réponse et des projets sortent malgré tout.

En juin 2018, la construction de deux maisons au quartier Caliot (sur la parcelle où le projet de douze logements avait été abandonné six mois plus tôt) a été autorisée. Un voisin immédiat du projet et l'association Les Amis de la Terre Landes (AT40) ont fait en août un recours gracieux auprès du maire pour demander son retrait. Sans réponse de sa part (ce qui vaut refus), les AT40 ont déposé en octobre une requête au tribunal administratif de Pau pour obtenir l'annulation du permis de construire. «Nous avons décidé d'agir en appui à cette requête avec des arguments supplémentaires et un inventaire des habitats naturels du site réalisé par un cabinet spécialisé et reconnu», indique Denis Oulès.

Et quand en septembre un deuxième permis de construire «qui se révèle contestable» est accordé à un propriétaire de terrain du quartier de l'Étang de la Prade, l'AME lance en octobre un recours pour excès de pouvoir auprès du même tribunal administratif en vue de faire annuler le permis. «Les jugements à venir diront si l'AME a raison d'agir en suivant sa ligne de conduite constante, au service de la qualité de vie des propriétaires de Messanges : le respect et l'application du droit pour mieux vivre ensemble.»

Le scénario catastrophe n'a pas eu lieu

Les 27 et 28 novembre derniers, le camping Le Moussaillon, le hall des sports et la mairie devaient servir de cadre à un exercice de sécurité civile baptisé «Tempête NOVI». L'exercice devait simuler de nombreux et importants dégâts sur le département (évacuation d'un camping, secours à personnes suite à effondrement d'une structure), conséquences de phénomènes météorologiques anormaux, avec simulation virtuelle d'une crue importante sur le tronçon Adour-Moyen à Dax et simulation d'une tempête hivernale avec vents violents. Il devait permettre de tester les chaînes d'alerte et de commandement, la mise en œuvre du plan Organisation des secours nombreuses victimes dit ORSEC NOVI, les protocoles de prise en charge des victimes et des blessés, la capacité hospitalière à faire face à l'accueil et la prise en charge de multiples victimes, la mise en œuvre du Plan Hébergement des Landes, et l'articulation et la coordination entre les services de l'Etat, les collectivités locales et les exploitants de l'hôtellerie de plein air. Mais la veille de l'exercice, la préfecture a annoncé l'annulation de l'exercice sans donner d'explication. Tout juste sait-on qu'il sera reporté à une date ultérieure non définie.

En pratique

Mairie 05 58 48 91 44 www.messanges.fr Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h **Office de tourisme** 05 58 48 93 10 www.ot-messanges.fr Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h **Agence postale communale** 36 31 Du mardi au samedi de 9h à 12h **Médiathèque** 05 58 48 36 87 Lundi de 17h à 18h30. Mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h30. Samedi de 10h à 12h **SIAM** (eau et assainissement) 05 58 41 43 15 **Déchèterie** 05 58 72 03 94 Route d'Azur Lundi et samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h. Mardi, Mercredi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18h

Encore un beau succès pour Ici ou l'Art

Le festival artistique pluridisciplinaire est devenu un rendez-vous incontournable de l'automne.



Pour la troisième édition d'Ici ou l'Art, l'association Estanqu'Arts, en partenariat avec les municipalités de Moliets et Vieux-Boucau, a encore fait descendre l'art dans les rues des deux villages les 20 et 21 octobre derniers. Tout au long du week-end, les festivaliers ont pu profiter d'expositions (peinture, photographie, sculpture...), de démonstrations, d'ateliers, d'art numérique ou de musique. Ils ont également pu suivre les performances graff des artistes Briand, Grand et maigre, Ose et ZenOne qui ont customisé la caravane Estanqu'Arts. Une fois transformée en bar roulant, elle suivra l'association dans ses différents événements.

Côté palmarès, l'artiste peintre Carole Duvillier (ci-contre, une de ses toiles intitulée *Bisou lapin*) reçoit le prix du jury qui a également décerné une mention spéciale au travail de Jean-Marie Tarance. Le prix du public revient au photographe Franck Dusud.

Pour 2019, Estanqu'Arts prépare d'autres évènements

destinés à proposer au public des pauses culturelles et artistiques tout au long de l'année. Fin avril, Vague à l'Art investira la plage de Messanges. Cette journée autour de la plage, de la dune, de l'océan et de leurs déchets proposera du beach-art, des expositions, une conférence, des ateliers, le tout en musique.

Début juillet, le festival s'enrichira d'une nouvelle étape à Azur autour de l'oralité et du patrimoine. Contes, poésie, calligraphie et peut-être même de l'art culinaire s'inviteront au programme. Enfin, à l'issue de la saison estivale, l'art s'exposera de nouveau au cœur des villages de Moliets et Vieux-Boucau avec Ici ou l'Art, saison 4.

Galerie

Après une pause hivernale, la galerie Reg'Arts en Marensin reprendra du service le 5 avril prochain pour mettre à l'honneur les artistes locaux.

Eau et assainissement

Initialement prévus en 2019, les travaux de renforcement du réseau d'eau potable dans le quartier de Maâ ont été finalisés en octobre dernier. Ces travaux ont notamment permis l'installation de trois poteaux incendie. Par ailleurs, l'opération de réhabilitation de la station d'eau potable (JdP n° 142) est terminée. Un diagnostic du réseau d'adduction et de distribution est en cours et débouchera sur un schéma directeur pour prioriser les futurs investissements. Côté assainissement, les travaux d'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration se poursuivent, tandis qu'une nouvelle tranche de raccordement est prévue pour 2019. Le réseau collectif devrait ainsi être déployé au quartier Deleon (embouchure du Courant d'Huchet) à l'automne. Les propriétaires privés auront ensuite deux ans pour se raccorder.

Travaux au bourg

La réhabilitation du pôle animation et la création d'un bar restaurant se poursuivent au centre-bourg. C'est le bar restaurant qui devrait être livré le premier, le planning des travaux prévoyant une fin de chantier pour la dernière semaine de mai.

Le pôle animation devrait pour sa part être livré fin novembre. Durant l'année, de nombreuses réunions seront programmées pour réfléchir à une charte d'utilisation de cette structure en collaboration avec les associations.

Troisième âge

L'entreprise Age et Vie a contacté Moliets pour une étude de faisabilité d'une maison des anciens dans la commune. Cette association à but non lucratif a pour objectif de favoriser le soutien à domicile des personnes fragilisées par l'âge, la maladie, le handicap. Lors du conseil municipal du 29 novembre, le premier adjoint Patrick Laborde a estimé que «la création de ce type de structure pourrait permettre à nos anciens de rester dans leur commune sans être isolés et en étant entourés d'auxiliaires de vie.» La municipalité devrait donc mener une étude en ce sens.

En bref

Camping-car Les recettes de l'aire de camping-cars pour 2018 s'élèvent à 116 267 € contre 97 341 € en 2017.

Sport Un privé a contacté la mairie pour l'informer de son intention de créer une salle de musculation dans la commune.

En pratique

Mairie 05 58 48 50 13 www.mairie-de-moliets.fr Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h. Fermée le mardi après-midi **Office de tourisme** 05 58 48 56 58 www.moliets.com Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h **Poste** 36 31 Lundi de 14h à 17h. Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. Samedi de 9h à 12h **Médiathèque** 05 58 48 54 19 Mardi et vendredi de 17h à 19h. Mercredi de 10h à 12h et de 17h à 19h. Samedi de 10h à 12h **Golf** 05 58 48 54 65 www.golfmoliets.com **Académie de tennis** 05 58 48 54 65 www.tennismoliets.com **Saur** (eau et assainissement) Zone artisanale, avenue de l'Océan 05 81 31 85 00 **Déchèterie** 05 58 72 03 94 Messanges, route d'Azur. Lundi et samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h. Mardi, Mercredi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18h

Le temps qu'il a fait (Station de Capbreton)

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	T/M
Octobre	P	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	18,4	16,5	0,4	1,8	0,2	0,6	0,2	0	24,2	2,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,4	0,2	0,2	7,7	1	4,8	9,7	0,2	9,9	101
	°C -	13,7	3,7	6,1	7,3	9	12,1	13,3	10,1	9,3	13,4	16,6	14,7	15,7	14,8	13,9	10,1	11,6	12,7	14,5	16,3	12,9	14	7	7,2	8,2	7,7	7,9	3,6	5,6	4,9	8,5	10,5
	°C +	19,2	19,2	19,6	19,3	26,4	19,6	16	16,2	21,6	23,2	26,9	27,6	27,6	23	20,4	19,1	19,3	19,5	19,7	19,9	17,6	17,6	17,2	19,1	16,7	16,7	13,2	10,7	11,6	17,3	13,8	19,2
Novembre	P	12	0,2	0,4	0	4	2	2,8	12,1	2,4	0,8	0,4	11,9	0	0	0	0	1,4	0	0	0	0	4,2	17,2	5,3	10,8	0	0	4	9		100,9	
	°C -	10,1	9,9	2,9	2,4	6,5	7,1	12,4	7	11,1	12,3	11,8	13	11,7	8,6	9,8	9,3	8,1	8,7	4,8	1,6	3	6	7,4	5,5	9,9	7,2	5,1	6,9	7,2	8,3		7,9
	°C +	15,2	15,3	14,6	18	17,7	16,7	16,2	16,9	16,3	19,7	21,5	14	17,1	17,7	21,8	19,6	18	12,5	13,8	6,3	14,3	17,6	14,7	16,9	13,1	12,8	15,2	15,6	18,7	14,2		16,1
Décembre	P	2	1	5,2	0	0	0,8	6,9	0,8	0	0,4	1	5,2	50,8	10,3	6,4	4,4	0,8	0	0,6	0	0,4	0	0,4	0	0,2	0,2	0	2,2	0	0	0	100
	°C -	8,3	9,9	10,5	13,4	8	12,5	7,7	12,1	11,6	8,1	3,8	3,6	8,8	10,7	8,6	9,8	8,9	5,1	4,6	7,3	5,9	8,8	9,5	9,3	8,3	5,9	2,1	6,3	5,5	3,1	2,4	7,8
	°C +	15,9	15,9	16,3	18,3	15,3	16,4	15,4	15	14,7	15	13,8	14,3	13,2	13,6	15,8	13,2	13,7	15,7	15,2	14,9	18,5	17,1	16,5	11,4	12,8	14,3	13,6	11,1	8,8	7,3	3,8	14,1

P : précipitations en mm - °C - : températures minimum - °C + : températures maximum - T/M : total des précipitations ou moyenne des températures en fonction de la ligne

Les grandes marées - Horaires des marées basses (marées hautes ±6 heures env.)

DATE	HEURES	COEF.
JANVIER		
20	9h40 22h00	86/92
21	10h30 22h40	97/102
22	11h20 23h30	105/107
23	12h00 23h00	108/108
24	0h20 12h50	106/102
25	1h10 13h40	98/92

DATE	HEURES	COEF.
MARS		
19	9h10 21h30	85/93
20	10h00 22h10	100/107
21	10h40 22h50	111/114
22	11h20 23h40	115/115
23	12h10 23h10	113/109
24	0h20 12h50	104/97
25	1h00 13h30	90/82

DATE	HEURES	COEF.
FÉVRIER		
18	9h30 21h40	84/92
19	10h10 22h30	99/105
20	11h00 23h20	110/113
21	11h50 23h10	115/115
22	0h00 12h30	113/110
23	0h40 13h20	104/98
24	1h30 14h00	91/83

DATE	HEURES	COEF.
AVRIL		
6	12h10	90/90
7	0h30 12h40	90/90
17	9h50 22h10	84/91
18	10h40 22h50	97/102
19	11h20 23h30	105/107
20	12h00 23h00	108/107
21	0h20 12h40	105/101
22	1h00 13h20	97/91

Horaires pour Boucau, donnés à titre indicatif

Orpi

“Ça change tout un agent immobilier...”

Avec un agent Orpi, 91% des clients sont satisfaits*.

Petites annonces de nos lecteurs

Vends service de table en porcelaine de Limoges, état neuf. 83 pièces + service à poisson 13 pièces. Prix : 280 €. Tél. 03 25 05 25 57

Vends bateau Cap Ferret 552 Open, moteur Mercury 75 cv, direction hydraulique, taud, accessoires. Remorque Galaxy avec treuil électrique. 6 places.

2009, très peu servi. Port à sec de la Perrotine (île d'Oléron). Prix : 8 000 €. Tél. 06 84 36 66 26

Ile d'Oléron - Jardinier-paysagiste, entretien de jardins, petite maçonnerie, arrosage automatique. Paiement chèque emploi-service. Tél. 06 01 28 56 75

Petites annonces

Les petites annonces dans le Journal des Propriétaires de la Côte Sud des Landes sont gratuites dans chaque numéro pour les abonnés (à partir de 5 € pour les non abonnés).

Voir ci-dessous

le Journal des Propriétaires de la Côte Sud des Landes

Bimestriel édité par la SARL L'Almanach de vos Vacances

BP 20023 - 86190 Vouillé Tél. 05 49 51 56 00

Internet : www.journaldesproprietaires.fr

E-mail : contact@journaldesproprietaires.fr **Abonnement :** 39,50 €/an

Directrice de la publication : Liliane Blais-Pouvreau

Directeur délégué : Claude Fouchier

Abonnements/administration : Christine Dubois

Rédaction : Tél. 05 49 51 91 05. Agence de presse AV Communication : Cécile Agusti, Luc-Olivier Dufour

Publicité : publicite@journaldesproprietaires.fr

Imprimerie Lagarde (Saujon) ISSN 1255-5800

Commission paritaire des Publications et Agences de Presse : 0720 186924

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2019

Conformément à la loi "Informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés ; si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous le signaler.

Toute reproduction, intégrale ou partielle, strictement interdite sans autorisation - © 2019 AV Communication

Imprimeur agréé  - Papier issu de forêts gérées durablement

VOTRE PETITE ANNONCE

dans le JdP de la Côte Sud des Landes
gratuite pour nos abonnés

Nom de l'abonné : _____

Option payante Publier cette annonce dans :

Toutes les éditions 14 €

4 autres éditions 12 € - 3 autres éditions 10 €

2 autres éditions 8 € - 1 autre édition 5 €

Indiquer la ou les autres éditions choisies :

Baie de Quiberon - Royan et sa région - Ile d'Oléron

Aravis - Pays du mont Blanc

Envoyer au Journal des Propriétaires de la Côte Sud des Landes
BP 20023 - 86190 Vouillé
accompagné, si option payante choisie, de votre
règlement à l'ordre de L'Almanach de vos Vacances

Réabonnements

Chers lecteurs,
Pour éviter toute confusion, nous vous demandons d'attendre la lettre personnelle qui vous sera envoyée pour votre réabonnement. En vous remerciant de votre fidélité, nous vous prions de croire à nos sentiments dévoués.

L'administration

Un cadeau qui fait plaisir

Avez-vous pensé à abonner vos amis ou des parents au **Journal des Propriétaires de la Côte Sud des Landes** ? Ils recevront une carte postale les informant que vous les avez abonnés.

Bulletin d'abonnement

Je m'abonne pour 1 an au Journal des Propriétaires de la Côte Sud des Landes au prix de 39,50 € (Hors France 52 €)*

J'offre un abonnement d'un an au Journal des Propriétaires de la Côte Sud des Landes au prix de 39,50 € (Hors France 52 €)*

Je m'abonne pour 2 ans au Journal des Propriétaires de la Côte Sud des Landes au prix de 65 € (Hors France 83 €)*

J'offre un abonnement de 2 ans au Journal des Propriétaires de la Côte Sud des Landes au prix de 65 € (Hors France 83 €)*

M. Mme Mlle _____

Prénom _____

Adresse _____

Code Postal | | | | | Ville _____

Commune de résidence secondaire _____

SL149

*Compte bancaire en France

CCP Limoges n° 3 055 48 U

Bulletin à découper ou photocopier et à renvoyer, accompagné du règlement, à :
L'Almanach - BP 20023 - 86190 Vouillé